Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_04-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_04 **Avenant à la convention intercommunale d'attribution de Lorient Agglomération**
Rapporteur : J. Daniel

La Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été constituée en 2017. L'ambition de cette instance est de définir une politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes et les partenaires.

Des documents règlementaires permettant la mise en œuvre opérationnelle de cette politique sont issus de cette instance :

- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 5 ans,
- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), a été approuvé le 25 juin 2024.

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la CIA est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attributions de logements sociaux mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_04-DE

la CIL, qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018.

La CIA de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre comme par exemple : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative... Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé dans cette délibération de proroger de deux années supplémentaires la CIA par avenant, jusqu'au 25 juin 2027. Cela permettra de travailler plus spécifiquement sur :

- La caractérisation du fonctionnement du parc social ;
- Le développement de la mobilité dans le parc social ;
- L'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement.

Cette période de 2 ans permettra également d'initier la révision de cette convention, toujours dans une démarche partenariale.

Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024.

La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'Etat, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement...).
La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (ex : fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés...).

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis sera approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 10 février.

La commune de Guidel étant cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 (délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2019), au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la CIL, **il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser le maire à le signer.**

Le projet d'avenant est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la CIA,

VU l'avis favorable rendu par la CIL de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,

VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'attribution en date du 10 février 2026,

VU la délibération du 25 juin 2024 du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,

VU le projet d'avenant à la Convention Intercommunale D'attribution

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_04-DE

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 12 février 2026,

APPROUVE le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération annexé à la délibération, permettant une prorogation pour une durée de 2 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels.

MANDATE Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer l'avenant à la CIA.

Adopté par 27 voix pour et 6 abstentions (BASTIER Bernard, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, DEMANGEON Chantal, MORIO Estelle, MONNERIE Lucien).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.